

Avis adopté à la séance plénière du 27 octobre 2020

Favoriser l'engagement civique et la participation citoyenne au service du développement durable

Déclaration du groupe CFTC

L'avis insiste, dès ses premières lignes, sur l'urgence à se mobiliser et à agir au service du développement durable.

La démarche est, en effet, globale et planétaire. Elle est urgente.

Les disparités sociales, générationnelles et territoriales sont fortes, face à la transition écologique tandis que l'engagement citoyen peine quelque peu, comme l'illustrent entre autres expressions de ce repli, une baisse de la participation aux élections ou une défiance marquée à l'encontre des institutions.

Pourtant, il est possible d'enclencher un cercle vertueux de l'engagement citoyen pour le développement durable. La CFTC approuve cette approche à la fois confiante et réaliste de la question.

Cet engagement est l'affaire de tous, c'est-à-dire de chacun. S'en remettre aux grandes décisions et actions gouvernementales ou inter-gouvernementales ne suffit pas.

Être « éco-citoyen » c'est se former depuis l'école et à chaque étape de la vie ; c'est apprendre au sein des familles les gestes et comportements responsables et économes des ressources de la planète. C'est être attentif aux mêmes gestes et comportements dans les lieux de travail. C'est être à l'écoute, voire s'engager dans les associations qui œuvrent dans ces domaines pour diffuser une formation, une parole.

Il faut aussi aller plus loin : favoriser l'expérimentation et l'action pour le développement durable dans ces lieux que sont l'école, le collège, le lycée et les universités, lors d'activités pédagogiques ou périscolaires.

La CFTC soutient l'ensemble des dix-huit préconisations de l'avis, dont plusieurs insistent sur les actions possibles dans le milieu éducatif. Elle approuve tout particulièrement les préconisations 12, 13 et 14 se rapportant à l'entreprise et au rôle du CSE.

La donne écologique est incontournable dans les différentes revendications syndicales. C'est ce à quoi la CFTC s'est engagée depuis 2015. En effet, les partenaires sociaux ont un rôle à jouer auprès des salariés : défendre un emploi décent, un salaire de dignité, une solide protection sociale et de bonnes conditions de travail ne peut se faire sans s'assurer que les choix participent à la protection de la planète. Le questionnement sur l'impact du développement durable sur les décisions qu'est amené à prendre l'entreprise doit se faire au sein d'instances déjà existantes, ou si elles ne le sont pas, en les mettant en place.

La CFTC a voté cet avis.